

CONVENTION DE FINANCEMENT

**Participation exceptionnelle de la Communauté Urbaine
pour l'organisation de la Conférence Internationale
« Avancées et perspectives de la Décennie des Nations
Unies de l'éducation pour un développement durable »**

**Bordeaux – Palais des Congrès
du 27 au 29 octobre 2008**

ENTRE :

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX représentée par son Président, **M. Vincent FELTESSE**, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération n°2008/0409 du Conseil de Communauté du 18 juillet 2008, domiciliée à Bordeaux (33076) Esplanade Charles de Gaulle,

Et

L'association NATURALIA ET BIOLOGIA (N.E.B), créée le 03 novembre 1958, ayant pour objet de favoriser le développement de la recherche dans tous les domaines de la science, représentée par son Président **Monsieur Pascal RICHEL** dûment habilité à cet effet, domiciliée à Paris (75007) 46, Boulevard des Invalides,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La France présidera l' Union Européenne lors du 2^{ème} semestre 2008. A cette occasion, le Comité français de la Décennie des Nations Unies pour un Développement durable, organisera à Bordeaux, du 27 au 29 octobre 2008, une conférence internationale qui réunira les principaux acteurs des 56 pays européens, des 10 pays méditerranéens et de la Francophonie oeuvrant dans le champ de l'environnement et du développement durable. Cette manifestation, placée sous l'égide de l'UNESCO, s'inscrit directement dans le cadre de la Décennie 2005-2014 des Nations Unies de l'éducation pour un Développement Durable.

Les objectifs de la conférence :

- « Réunir les principaux acteurs européens, méditerranéens et francophones de l'environnement et du développement durable dans toutes ses composantes pour contribuer au changement de comportement des divers acteurs que sont les Etats, les collectivités, les entreprises et la société civile afin de mettre en place une société plus solidaire et plus soucieuse de son environnement dans une démarche de développement durable » ;
- Contribuer à une meilleure compréhension de l'environnement et du développement durable comme éléments décisifs d'une stratégie de développement durable au plan régional et international ;
- Oeuvrer à une meilleure intégration du développement durable dans les programmes d'éducation, de formation et d'information à tout âge et tout au long de la vie ;

De son côté, la Communauté Urbaine s'attache depuis plusieurs années à développer de nombreuses initiatives relatives à l'environnement et au développement durable. L'information et l'éducation sont au cœur de l'axe 5 de la Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable (Eco exemplarité, sensibilisation).

Pour ces raisons, la Communauté Urbaine a souhaité participer pleinement à cette manifestation et apporter son soutien financier.

Séparément ou en synergie avec les autres collectivités locales, identifiées au niveau national comme un groupe d'acteurs majeurs oeuvrant dans des démarches d'éducation, de formation, d'information et de sensibilisation en matière de développement durable, la Communauté Urbaine exposera son expérience autour de 3 thématiques retenues :

- l'accès à l'éducation et à la connaissance pour tous et tout au long de la vie, avec une mention plus particulière pour les exclus ;
- l'éducation au développement durable (EDD) à travers la mise en place d'Agenda 21, en mettant plus particulièrement l'accent sur les milieux scolaires et la coordination entre les acteurs autour de référentiels partagés ;
- la culture et le développement durable en s'appuyant sur la collaboration interinstitutionnelle autour de la candidature Bordeaux 2013.

Chacun de ces points fera l'objet d'un atelier thématique d'une durée de 3 h 30.

La conférence s'adresse à un public de professionnels, chercheurs notamment.

L'inscription à cette manifestation est gratuite.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire ainsi que les modalités de mise en œuvre du soutien financier que la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'apporter pour l'organisation de la Conférence Internationale de Bordeaux sur l' Education pour un Développement durable, du 27 au 29 octobre 2008.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention exceptionnelle de la Communauté urbaine de Bordeaux allouée à l'association NATURALIA ET BIOLOGIA est fixé à 25.000 euros sur un budget prévisionnel de 335 000 euros (cf. annexe 1).

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

ARTICLE 4 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 5 – PROCEDURE DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

La Communauté Urbaine s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- Un premier acompte de 50 % soit la somme de 12.500 € à la notification de la présente convention,
- le solde, soit la somme de 12.500 €, sera versé sur présentation des documents suivants :
 - le compte rendu financier de la manifestation conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
 - une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de la manifestation ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet,
 - une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet et faisant apparaître l'intérêt de la manifestation en terme d'information, de sensibilisation et de formation aux principes du développement durable,
 - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...),
 - les bilans, comptes de résultats et annexes, détaillés et certifiés conforme par un Commissaire aux comptes.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le Président de l'association NATURALIA ET BIOLOGIA ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté Urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan de l'action réalisée ainsi que le bilan financier de l'action,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la CUB ses statuts actualisés,
- à transmettre à la Communauté, le bilan certifié conforme du dernier exercice connu.

ARTICLE 7 - CONDITIONS DE RESILIATION

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde devront être produites dans un délai maximum de six mois suivant la fin de l'exercice 2008, soit le 30 juin 2009 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 8 – CLAUSE DE PUBLICITE

L'organisateur de la manifestation s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

A ce titre, l'organisateur s'engage à ce que les relations qu'il pourrait développer en direction de partenaires publics ou privés, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 9- CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en 6 exemplaires, le :

pour le Président et par délégation
le Vice-président de
la Communauté Urbaine de Bordeaux

Le Président
de l'association
NATURALIA ET BIOLOGIA

Patrick BOBET

Pascal RICHEL

ANNEXE 1 - BUDGET PREVISIONNEL

CONFERENCE DE BORDEAUX - 27 AU 29 OCTOBRE 2008

CHARGES	MONTANT (1)	PRODUITS	MONTANT (1)
<i>Immobilisations</i>		<i>Ressources propres</i>	
Terrain			
Construction		<i>Subventions</i>	
Matériel		Etat	80.000
Immobilier		Région	25.000
		Département	25.000
<i>Charges</i>		Cub	25.000
Achats	25.000	Autres EPCI	
Prestations de services	35.000	Communes	
Matières et fournitures	12.500	Ville de Bordeaux	25.000
<i>Services extérieurs</i>		Bénévolat	
Locations	164.000	CNASEA (emplois aidés)	
Entretien	10.500	Autres recettes attendues :	
Assurances	8.500	(précisez)	20.000
<i>Autres services extérieurs</i>		OIF *	135.000
Honoraires	16.000	Entreprises **	
Publicité	10.500	<i>Ressources indirectes affectées</i>	
Déplacements, missions	35.000	Emprunts	
Charges de personnel			
Salaires et charges	18.000		
<i>Frais généraux</i>			
TOTAL DES CHARGES	335.000	TOTAL DES PRODUITS	335.000
<i>Emplois des contributions volontaires en nature (2)</i>		<i>Contributions volontaires en nature (2)</i>	
<i>Secours en nature</i>		<i>Bénévolat</i>	
<i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>		<i>Prestations en nature</i>	
<i>Personnel bénévole</i>		<i>Dons en nature</i>	
TOTAL	335.000	TOTAL	335.000

* OIF : Organisation internationale de la Francophonie

** Véolia, Lyonnaise des Eaux, La Poste

ANNEXE 2 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 Achat Prestations de services Achats matières et fournitures				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
61 Services extérieurs Locations immobilières et mobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers				74 Subventions Etat Région Département Cub Communes Organismes sociaux Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées			
62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres				75-Autres produits de gestion courante			
63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes				76 Produits financiers			
64-Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel				78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres							

TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
<i>86 Emplois des contributions volontaires en nature</i>				<i>87 Contributions volontaires en nature</i>			
<i>Secours en nature</i>				<i>Bénévolat</i>			
<i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>				<i>Prestations en nature</i>			
<i>Personnel bénévole</i>				<i>Dons en nature</i>			
TOTAL				TOTAL			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

ANNEXE 3 - Les retombées économiques de la manifestation

Cette fiche est destinée à vous aider dans la définition de l'impact économique de votre projet. Elle concerne **l'organisation de manifestations (salons, congrès, festivals...)**.

Intitulé de la manifestation :

Nombre d'éditions (nombre de manifestations réalisées) :

Première année d'édition :

Date(s) de la manifestation :

Durée de la manifestation (nombre de jours...) :

Fréquence de la manifestation (annuelle...) :

Manifestation gratuite payante

Vente de produits et/ou services : oui non

Visiteurs, participants :

tout public professionnels

➤ Nombre de visiteurs, participants :

Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années)

➤ Origine géographique des visiteurs, participants :

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

Exposants :

➤ Nombre d'exposants :

Evolution du nombre d'exposants (rappel du nombre d'exposants sur les 3 dernières années)

➤ Origine géographique des exposants :

Commune :

Cub :
Gironde :
Aquitaine :
National :
International :

Stands :

- Nombre de stands
Evolution du nombre de stands (rappel du nombre de stands sur les 3 dernières années)
- Nombre de m² de stands
Evolution du nombre de m² de stands (rappel du nombre de m² sur les 3 dernières années).

Moyens humains :

- Nombre d'emplois directs :
- Nombre d'emplois indirects :
- Nombre de bénévoles :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

L'intérêt économique de votre projet pour l'agglomération bordelaise :